



Date limite de retour de la fiche d'inscription : 21 août 2026

INSCRIPTION VIE SCOLAIRE

Année scolaire 2026/2027

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Etablissement scolaire : Classe :

Nom et prénom du parent 1 : Tel :

Nom et prénom du parent 2 : Tel :

Personnes autorisées à prendre l'enfant en charge (autres que les responsables légaux)

Nom/Prénom	Téléphone	Lien de Parenté

RESTAURATION SCOLAIRE

Inscription :

1. Inscription régulière ☐

L'inscription est enregistrée pour l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année auprès du Service Jeunesse et Affaires Scolaires

Si inscription régulière, jours de présence :

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

2. Inscription occasionnelle ☐

La demande de réservation (ou d'annulation) doit être effectuée au plus tard la veille avant 10h auprès du Service Jeunesse et Affaires Scolaires. En cas d'imprévu (relevant du cas de force majeure), tout enfant scolarisé pourra être accueilli exceptionnellement le jour même à l'unique condition que la demande ait été effectuée avant 10h.

Par courriel : jeunesse@montville.fr ou Par téléphone : 02.32.93.81.62

Repas spécifiques : Protocole P.A.I. : ☐ oui ☐ non

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

Jours de fonctionnement et horaires

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 7h20-8h20 / 16h-18h30

Inscription :

. Inscription à la Garderie Périscolaire : ☐ Oui ☐ Non

ÉTUDE SURVEILLÉE (uniquement pour les élémentaires)

Jours de fonctionnement et horaires

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 16h30-17h30

Je souhaite que mon enfant participe à l'Etude Surveillée durant l'année scolaire 2025/2026 :

☐ Oui ☐ Non

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Si oui, jours souhaités :				

Les inscriptions, traitées dans l'ordre d'arrivée des demandes, seront acceptées dans la limite de la capacité maximale d'accueil de l'étude surveillée.

Au-delà du 21 août 2026, toute demande d'inscription à l'accueil de loisirs périscolaire sera étudiée par le Service Jeunesse et Affaires Scolaires au cas par cas et en fonction des éventuelles places disponibles.

Facturation / Paiement

Les tarifs des activités de l'accueil périscolaire sont basés, depuis le 1^{er} septembre 2024, sur votre tranche tarifaire, issu de votre Quotient Familial établi par la CAF. Celui-ci dépend de vos ressources et de la composition de votre famille.

L'application de cette tarification progressive est soumise à la fourniture, par les responsables légaux, d'une attestation CAF datant de moins 3 mois, de leur Quotient Familial. A défaut, le tarif maximal sera appliqué.

Vous recevrez chaque mois un avis des sommes à payer correspondant aux repas et/ou heures de garderies du mois précédent.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Par chèque : adressé au Trésor Public,
- Par Virement bancaire : à l'aide du QR Code figurant sur l'avis des sommes à payer,
- Par carte bancaire : à l'aide du QR Code figurant sur l'avis des sommes à payer,
- En espèces : chez le buraliste (Le Longchamp).

Tout repas commandé sera considéré comme dû. Aucune modification de facture ne sera acceptée sauf maladie (sur justificatif) ou cas de force majeure avérée. Pour tout autre cas une demande motivée et justifiée devra être formulée auprès du Service Jeunesse et Affaires Scolaires qui jugera de la recevabilité ou non de la demande.

Je soussigné (e),responsable légal

Certifie :

- Sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur la présente fiche,
- Avoir pris connaissance des règlements intérieurs de la Restauration Scolaire et de l'Accueil de Loisirs Périscolaire et de la totalité des informations figurant sur cette fiche,
- **En accepter les modalités, notamment en matière de facturation et de paiement, et les conséquences en cas de non-respect,**
- Avoir fourni la copie du carnet de vaccination,

Autorise :

- Le responsable de l'accueil à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures, y compris l'hospitalisation et à n'administrer de traitement médical que sur présentation d'une ordonnance : ☐ Oui ☐ Non
- La Ville à photographier et/ou filmer mon enfant et à utiliser ces documents dans un but pédagogique ou d'information. En cas de refus, cocher la case suivante ☐
- Mon enfant à rentrer seul : ☐ Oui ☐ Non
- La commune à disposer de mes données personnelles dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (*Règlement Union Européenne 2016/679 du 27 avril 2016*)

Fait à Montville le ____/____/20__

Signature des responsables légaux :

Attention : Toute fiche d'inscription retournée incomplète (case non renseignée, absence de signature, absence de la copie du carnet de vaccination...), ne pourra être prise en compte et l'inscription sera suspendue jusqu'au dépôt d'une fiche complète.

En conséquence et en vertu de l'arrêté du 20 février 2003 du Code d'Action Sociale et des Familles relatif au suivi sanitaire des mineurs, un enfant, dont la famille n'aurait pas fourni la totalité des documents demandés, ne pourra être accepté dans l'enceinte de l'Accueil de Loisirs Périscolaire.